

KNAUF

**Fiche de déclaration
environnementale et sanitaire**
*Environmental and Health
Product Declaration*

En conformité avec les normes :
NF EN ISO 1402
NF EN 15804+A2
et son complément national
NF EN 15804+A2/CN
NF EN 16783



Knauf Treillis Max SC
(UP19-UP33)

(hors accessoires de pose)

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 20230333691
DATE DE PUBLICATION : 01/04/2025
DATE D'EXPIRATION : 31/12/2030
VERSION : 1 2025

Build on us.



AVERTISSEMENT	3
GUIDE DE LECTURE	3
PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS.....	3
1. INFORMATIONS GENERALES.....	4
2. DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT.....	5
DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE.....	5
DESCRIPTION DU TYPE DE PRODUIT	5
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES.....	5
3. DONNEES TECHNIQUES DU PRODUIT DE REFERENCE	6
DESCRIPTION DES COMPOSANTS DU PRODUIT DE REFERENCE.....	6
DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT DE REFERENCE.....	6
DESCRIPTION DE LA DUREE DE VIE DE REFERENCE	6
INFORMATION SUR LA TENEUR EN CARBONE BIOGENIQUE	7
INFORMATION SUR L'ELECTRICITE	7
INFORMATION SUR LA VAPEUR	7
4. ETAPES DU CYCLE DE VIE	8
SCHEMA DU CYCLE DE VIE.....	8
PHASES DE L'ACV PRISES EN COMPTE DANS LES CALCULS.....	8
ETAPE DE PRODUCTION, A1-A3	9
ETAPE DE CONSTRUCTION, A4-A5.....	10
ETAPE D'UTILISATION B1-B7	11
ETAPE DE FIN DE VIE C1-C4.....	11
BENEFICES ET CHARGES MODULE D.....	13
5. INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE.....	14
6. RESULTATS DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE	14
EXONERATIONS DE RESPONSABILITE POUR LA DECLARATION DES INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE ET ADDITIONNELS.....	15
7. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION	24
AIR INTERIEUR.....	24
SOL ET EAU	24
8. CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS	24
CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BATIMENT	24
CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BATIMENT	24
CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BATIMENT.....	24
CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BATIMENT	24
9. INFORMATIONS ADDITIONNELLES.....	25
10. ANNEXES	26
ANNEXE 1 : LISTE DE PRODUITS COUVERTS PAR CETTE FDES	26

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KNAUF INDUSTRIES (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2:10/2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme NF EN 15804+A2:10/2019 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Les résultats des indicateurs sont présentés sous format scientifique avec 3 chiffres significatifs dont 2 chiffres après le point. Par exemple : $6,50E-02 = 6,50 \times 10^{-2} = 0,0650$.

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée
- Abréviations utilisées :
 - o N/A : Non Applicable
 - o UF : Unité fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».
-

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2:10/2019.

La norme définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementale pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1: *En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.*

NOTE 2: *Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.*

NOTE 3: *Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.*

Déclarant	KNAUF Zone d'Activités 68600 Wolfgantzen - France www.knauf.fr
Type de FDES	FDES individuelle de gamme regroupant un panel de références basée sur un produit de référence fabriqué dans un seul site de production
	FDES « du berceau à la tombe », c'est-à-dire sur l'ensemble du cycle de vie (phases A1-C4) + module D.
Produit de référence	Knauf TreillisMax SC UP 23
Produit(s) couvert(s)	Voir Annexes
Cadre de validité	Regroupement +/- 30% par rapport au produit de référence
Usine(s) de fabrication	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

<u>CETTE FDES A ETE REDIGEE PAR :</u> M. Cyril DUDEK (Cyril.Dudek@knauf.com) M. Valentin DAHY (Valentin.DAHY@knauf.com)	<u>DE :</u> KNAUF INDUSTRIES GESTION ZA, Rue Principale, 68600 Wolfgantzen, France www.knauf-industries.com
--	---

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 (version 2010) par :

La norme NF EN 15804+A2:10/2019, le complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022 et la norme EN 16783:04/2024 (c-PCR-005:05/2024) servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 :2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe	
<u>CETTE FDES A ETE VERIFIEE PAR :</u> M ^{me} . Chaima MADIOUNI (mediounichaima@batlab.fr)	<u>DE :</u> FRD-CODEM 56 rue André Durouchez, 80080 Amiens, France www.batlab.fr

Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025	20230333691
Date de première publication	01/04/2025
Date de mise à jour	Non Concerné
Date de vérification	17/03/2025
Date de fin de validité	31/12/2030

PROGRAMME DE VERIFICATION :

INIES 4 avenue du Recteur Poincaré, 75016 Paris www.inies.fr		Cette FDES peut être consulté sur le site : www.base-inies.fr
--	---	---

OPERATEUR DU PROGRAMME :

Agence Française de Normalisation (AFNOR) 11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France www.afnor.org
--

Description de l'unité fonctionnelle

Unité Fonctionnelle	«Assurer une fonction de fond de coffrage isolant de résistance thermique $R_{th} = 3,95 (m^2.K)/W$ sur $1 m^2$ de vide sanitaire, de haut de sous-sol ou de plancher intermédiaire, sous forme d'entrevous rigide en polystyrène expansé (PSE) de résistance mécanique certifiée au poinçonnement flexion, emboîtés entre les poutrelles Treillis de toute marque et mis en oeuvre sous une dalle de compression, sur une durée de vie de référence de 100 ans.»
Durée de vie de référence (DVR)	La durée de vie de référence considérée dans cette étude est en accord avec l'annexe H du complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022.

Description du type de produit

Description du produit	Entrevous en polystyrène expansé blanc (100% PSE) conformes à la norme NF EN 15037-4.
Usage du produit	Isolation thermique intégrée des planchers en vide sanitaire, haut de sous-sol ou plancher intermédiaire.
Performance principale	Le facteur de résistance thermique du produit de référence est $R_{th} = 3,95 m^2.K/W$. Voir Annexe 1 pour plus d'informations.
Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	Les autres caractéristiques techniques des produits couverts par cette FDES sont présentées sur le site www.knauf.fr

Informations supplémentaires

Déclaration de contenu (si supérieur à 0,1% en masse)	Aucune substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH est déclaré.
Circuit de distribution	B2B

3. Données techniques du produit de référence

Description des composants du produit de référence

Produit (kg/UF)	3,40E+00
Emballage PEBD (kg/UF)	9,06E-02
Emballage carton (kg/UF)	7,72E-02
Emballage bois (kg/UF)	7,83E-01

Description des caractéristiques du produit de référence

Masse surfacique (kg/m²)	3,40E+00
Masse volumique (kg/m³)	20
Résistance thermique ((m².K)/W)	3,95

Description de la durée de vie de référence

Durée de vie de référence (années)	100
Justification	La DVR choisie correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit. Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie (NF EN 15804+A2/CN:10/2022).
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	«Assurer une fonction de fond de coffrage isolant de résistance thermique $R_{th} = 3,95 \text{ (m}^2\cdot\text{K)/W}$ sur 1 m ² de vide sanitaire, de haut de sous-sol ou de plancher intermédiaire, sous forme d'entrevous rigide en polystyrène expansé (PSE) de résistance mécanique certifiée au poinçonnement flexion, emboîtés entre les poutrelles Treillis de toute marque et mis en oeuvre sous une dalle de compression, sur une durée de vie de référence de 100 ans.»
Paramètre théorique d'application	Voir fiche technique du produit
Qualité présumée des travaux	Conforme à la norme EN 13163
Environnement intérieur	Les produits en PSE utilisés en intérieur ne sont pas visibles.
Environnement extérieur	Les produits en PSE utilisés en extérieur ne sont pas visibles.
Conditions d'utilisation	Voir préconisations du fabricant
Scénario d'entretien pour la maintenance	Non applicable

Teneur en carbone biogénique	Valeur (exprimée par unité fonctionnelle)
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine) (kg de Carbone/UF)	0,00E+00
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie d'usine) (kg de Carbone/UF)	3,65E-01

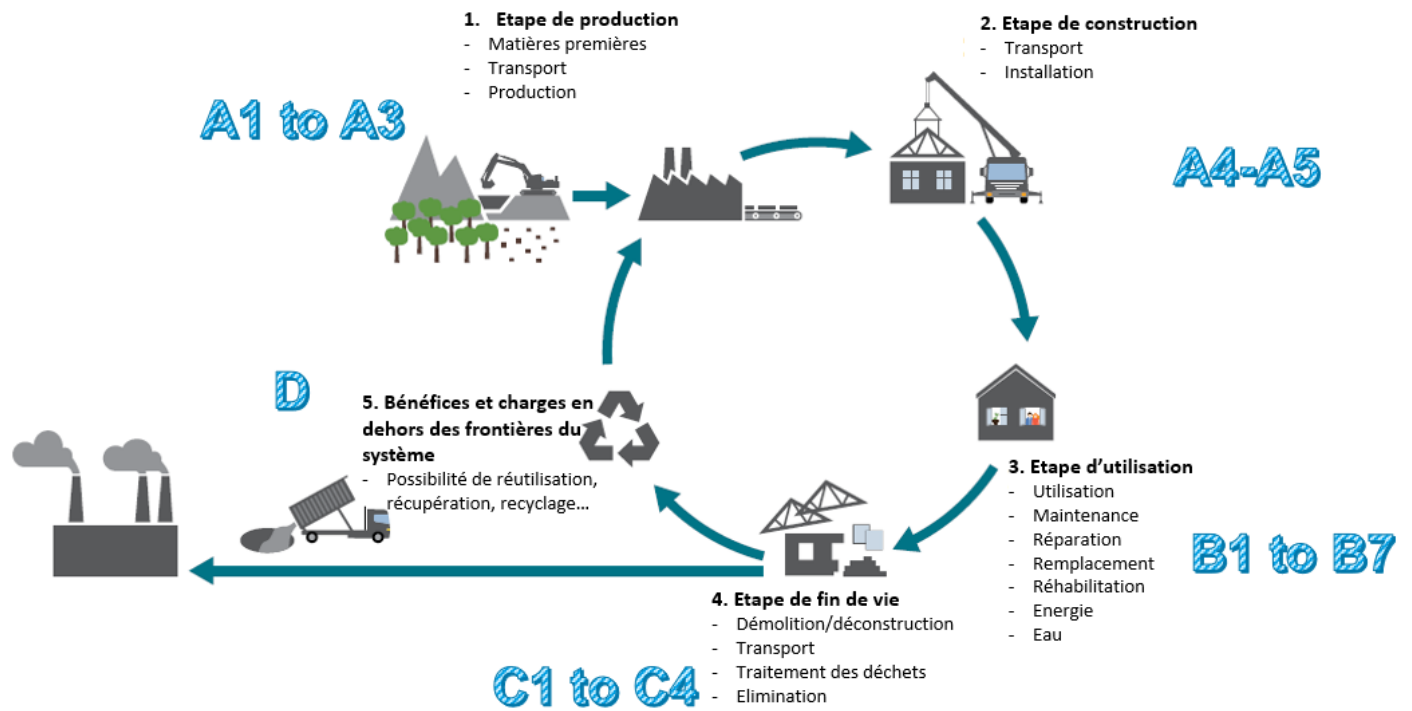
Information sur l'électricité

Type d'énergie	Localisation	Année de référence	Impact CO2 (kgCO2eq/kWh)
Résiduel Mix	France	2022	5,10E-02

Information sur la vapeur

Type d'énergie	Localisation	Année de référence	Impact CO2 (kgCO2eq/kWh)
Gaz naturel	France	2022	1,85E-01

Schéma du cycle de vie



Phases de l'ACV prises en compte dans les calculs

	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Etapes du Cycle de Vie prises en compte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Étape	Description
Production, A1-A3	Cette étape prend en compte la production et le transport des matières premières, la production des énergies consommées sur site, la fabrication du produit étudié et son conditionnement.
Construction, A4-A5	Cette étape modélise le transport du produit étudié, du site de production aux chantiers, en passant éventuellement par un négociant ; La mise en œuvre ; Les impacts liés aux des déchets de mise en œuvre. On ne prend pas en compte les accessoires de pose.
Etape de vie en œuvre, B1-B7	L'utilisation du produit ne nécessite aucun entretien et n'occasionne aucun rejet. Par conséquent cette étape n'a pas d'impact.
Etape de fin de vie C1-C4	La modélisation de la fin de vie intègre non seulement l'étape de mise en décharge du produit en fin de vie, mais aussi le transport.
Module D	La fraction des emballages envoyés au recyclage représente moins de 1% en masse du flux de référence, elle est donc négligée. Le module D est déclaré nul pour tous les indicateurs.

Etape de production, A1-A3

A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières.

A2 Transport à destination du fabricant

Ce module prend en compte les matières premières transportées jusqu'au site de fabrication.

Information sur le transport en phase A2	Valeurs	
Distance moyenne jusqu'à l'usine (km)	791	
Type de véhicule utilisé pour le transport	Camion, Euro 6 A-C, 34-40t / 27t de capacité de chargement, 41,7L/100km de diesel	
Masse volumique (produits transportés) (kg/m³)	20	
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% de la capacité	63
	% de retour à vide	33
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient < 1	

A3 Fabrication

Ce module prend en compte la fabrication du produit et la production des emballages.

Description de l'étape :

L'étape de la fabrication de produits en polystyrène expansée est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières ; A2, transport et A3, fabrication.

Le PSE est constitué en grande partie d'air. Il est obtenu par polymérisation du styrène et d'un agent d'expansion : le pentane. Dans nos usines, il subit une pré-expansion, phase cruciale du processus de moulage. Sous l'action de la vapeur, les billes expansées vont augmenter jusqu'à 50 fois leur volume initial et acquérir une structure cellulaire composée à 98% d'air.

PROCEDE DE MOULAGE DU PSE



L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme NF EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules :

A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des modules et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction:

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier.

Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Information sur le transport en phase A4		Valeurs
Distance moyenne jusqu'au chantier (km)		250
Type de véhicule utilisé pour le transport		Camion, Euro 6 A-C, 34-40t / 27t de capacité de chargement, 42,8L/100km de diesel
Masse volumique (produits transportés) (kg/m ³)		20
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% de la capacité	7
	% de retour à vide	33
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique		Coefficient < 1

A5 Installation dans le bâtiment:

Ce module comprend les déchets générés lors de l'installation du produit dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes (2% dans ce scénario, sur la base de la section 6.3.5.3 de la norme NF EN 15804+A2:10/2019 et le traitement des déchets de chantier.

Aucun élément de mise en œuvre pour les intrants auxiliaires n'est pris en compte car ils sont très dépendants du système sélectionné. Ils devront être rajoutés par le praticien.

Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

Information du scénario	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non concerné
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné

Information du scénario	Valeurs	
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Produit (kg/UF)	3,40E+00
	Emballage PEBD (kg/UF)	9,06E-02
	Emballage carton (kg/UF)	7,72E-02
	Emballage bois (kg/UF)	7,83E-01
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	<p>Les déchets d'emballage (films plastiques et palettes bois) sont collectés et valorisés.</p> <p>Tous les déchets de PSE sont actuellement traités selon le scénario énoncé dans l'annexe L.7 du complément national de la norme.</p>	
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné	

Etape d'utilisation B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie.

Etape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

C1 Déconstruction, démolition :

La déconstruction et/ou le démontage des produits d'isolation fait partie de la démolition d'un bâtiment entier. Dans notre cas, l'impact environnemental peut être négligé.

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets :

Information sur le transport en phase C2		Valeurs
Quantité collectée (kg)		3,33E+00
Système de récupération spécifié par type		Selon le scénario énoncé dans l'annexe L.7 du complément national de la norme.
Élimination spécifiée par type		Selon le scénario énoncé dans l'annexe L.7 du complément national de la norme.
Distance moyenne jusqu'au centre de traitement (km)		50
Type de véhicule utilisé pour le transport		Camion, Euro 6 A-C, 34-40t / 27t de capacité de chargement, 42,8L/100km de diesel
Masse volumique (produits transportés) (kg/m ³)		20
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% de la capacité	7
	% de retour à vide	33
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique		Coefficient < 1

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :

Vu le peu de filières développées actuellement, le scénario de fin de vie des déchets liés au produit est considéré selon l'annexe L.7 du complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022. Les valeurs présentées dans cet annexe sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Matières/matériaux valorisés	Processus de traitement des déchets	Matières/matériaux/énergies économisées	Répartitions (%)
Produit PSE	Enfouissement	Rebuts de PSE	53
	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	40
	Recyclage	Granules de plastique	7

C4 Élimination :

Les scénarios de fin de vie du polystyrène expansé correspondent à celui énoncé dans l'annexe L.7 du complément national de la norme NF EN 15804+A2/CN:10/2022.

Ce module correspond au potentiel de valorisation des déchets d'emballages et des pertes PSE du module A5 (recyclage et incinération avec récupération d'énergie sous forme de chaleur et électricité). Ce module est pris en compte dans cette analyse. Dans le cas de l'enfouissement, ce dernier n'est ici qu'à titre d'information car il ne représente aucune valorisation dans le module D.

Matières/matériaux valorisés	Processus de traitement des déchets	Matières/matériaux/énergies économisées	Répartitions (%)
Pertes PSE	Enfouissement	Rebut de PSE	53
	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	40
	Recyclage	Granules de plastique	7
Emballage PEBD	Enfouissement	Film plastique PEBD	26
	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	48
	Recyclage	Granules de plastique	26
Emballage carton	Enfouissement	Papier/Carton	7
	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	5
	Recyclage	Papier/Carton	88
Emballage bois	Enfouissement	Pellets de bois	0
	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	33
	Recyclage	Pellets de bois	67

RCP utilisé	La norme NF EN 15804+A2:10/2019, le complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	Du berceau à la tombe : étapes = A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D Basées sur la PCR EN 16783:04/2024 - § 5.2
Allocations	Non applicable
Représentativité géographique et temporelle	Pays de production : France (Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs), données annuelles 2022. La FDES est valable pour une mise en œuvre en France. Les données d'arrière-plan sont les modules génériques des bases de données de la « content version » 2024.1 du logiciel LCA for Expert v10.8.
Règles de coupure	Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2:10/2019 et NF EN 15804+A2/CN:10/2022 ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire).
Variabilité des résultats	Les impacts déclarés sont compris entre -30% et +30% des impacts du produit de référence pour les indicateurs témoins (Annexe O du complément national NF EN 15804+A2/CN:10/2022) ; changement climatique - total, énergie primaire non renouvelable totale et déchets non dangereux. Ainsi les impacts environnementaux déclarés sont des impacts du produit de référence.

6. Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel LCA for Expert v10.8 et des bases de données de la « content version » 2024.1.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV. En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première (selon la norme NF EN 15804+A2/CN:10/2022) : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux+métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE														
	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total (kg CO2 eq / UF)	1,43E+01	7,89E-01	1,59E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,21E-01	0,00E+00	3,48E+00	-1,51E+00
Changement climatique - combustibles fossiles (kg CO2 eq / UF)	1,56E+01	7,96E-01	2,26E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,22E-01	0,00E+00	3,48E+00	-1,60E+00
Changement climatique - biogénique (kg CO2 eq / UF)	-1,30E+00	-1,98E-02	1,37E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-3,03E-03	0,00E+00	-1,03E-03	9,12E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols (kg CO2 eq / UF)	8,11E-03	1,30E-02	2,55E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,98E-03	0,00E+00	9,51E-04	-2,91E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg de CFC11 eq / UF)	2,26E-09	1,14E-13	1,38E-13	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,74E-14	0,00E+00	9,01E-13	-1,39E-10
Acidification des sols et de l'eau (mole de H+ eq / UF)	2,17E-02	1,24E-03	3,60E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,89E-04	0,00E+00	8,01E-04	-1,94E-03
Eutrophisation aquatique - eaux douces (kg de P eq / UF)	3,61E-05	3,29E-06	3,06E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,04E-07	0,00E+00	3,07E-05	-1,67E-06
Eutrophisation aquatique - eaux marines (kg de P eq / UF)	6,78E-03	4,72E-04	1,30E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,24E-05	0,00E+00	2,08E-04	-6,71E-04
Eutrophisation terrestre (kg de N eq / UF)	7,37E-02	5,58E-03	1,46E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,55E-04	0,00E+00	2,98E-03	-7,19E-03
Formation d'ozone photochimique (kg de NMCOV eq / UF)	1,92E-01	1,22E-03	5,89E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,87E-04	0,00E+00	6,14E-04	-2,30E-03
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) (kg Sb eq / UF)	2,04E-06	6,72E-08	3,94E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,03E-08	0,00E+00	1,41E-08	-1,31E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) (MJ / UF)	4,35E+02	1,02E+01	8,89E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E+00	0,00E+00	2,85E+00	-4,98E+01
Besoin en eau (m3 / UF)	1,13E+00	1,19E-02	0,072	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,83E-03	0,00E+00	3,30E-01	-8,09E-02

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS															
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines (Indice de maladies / UF)	3,37E-07	1,17E-08	3,22E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,79E-09	0,00E+00	9,04E-09	-2,84E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) (kBq U235 eq / UF)	1,29E+01	2,68E-03	1,90E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,11E-04	0,00E+00	8,72E-03	-2,05E+00
Ecotoxicité (eaux douces) (CTUe / UF)	1,61E+02	7,54E+00	5,20E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,16E+00	0,00E+00	3,28E+00	-9,49E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh / UF)	6,55E-09	1,52E-10	1,94E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,33E-11	0,00E+00	8,49E-11	-4,58E-10
Toxicité humaine, effets non-cancérigènes (CTUh / UF)	1,46E-07	6,83E-09	1,81E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,05E-09	0,00E+00	4,85E-09	-1,01E-08
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité des sols (Pt / UF)	2,08E+02	5,00E+00	1,71E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,65E-01	0,00E+00	7,72E-01	-1,55E+01

Tableau d'impacts environnementaux IPCC AR6 PRG 100

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS															
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
IPCC AR6 PRG 100, CO2 biogénique exclu (kg CO2 eq / UF)	1,56E+01	7,99E-01	7,94E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,22E-01	0,00E+00	3,48E+00	-1,60E+00

UTILISATION DES RESSOURCES

UTILISATION DES RESSOURCES	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ / UF)	1,47E+01	8,75E-01	1,07E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-01	0,00E+00	5,69E-01	-1,97E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières (MJ / UF)	1,47E+01	0,00E+00	-1,45E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,03E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ / UF)	2,94E+01	8,75E-01	-1,44E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-01	0,00E+00	5,69E-01	-2,99E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ / UF)	2,74E+02	1,02E+01	8,89E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E+00	0,00E+00	2,85E+00	-4,09E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ / UF)	1,51E+02	0,00E+00	-7,30E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,44E+02	0,00E+00	-8,90E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ / UF)	4,25E+02	1,02E+01	-6,41E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E+00	-1,44E+02	2,85E+00	-4,98E+01
Utilisation de matière secondaire (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m3 / UF)	4,94E-02	9,75E-04	1,72E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E-04	0,00E+00	7,93E-03	-6,28E-03

CATEGORIE DE DECHETS															
CATEGORIE DE DECHETS	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés (kg / UF)	4,83E-08	3,89E-10	1,92E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,96E-11	0,00E+00	1,09E-09	2,50E-08
Déchets non dangereux éliminés (kg / UF)	1,32E-01	1,66E-03	3,86E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,54E-04	0,00E+00	2,10E+00	1,55E-02
Déchets radioactifs éliminés (kg / UF)	1,26E-02	1,85E-05	1,55E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,83E-06	0,00E+00	6,35E-05	-5,72E-03

Tableau des flux sortants

FLUX SORTANTS															
FLUX SORTANTS	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1-A2-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	7,28E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,38E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	4,45E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,36E+00	0,00E+00
Energie électrique fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	1,31E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,17E+00	-7,48E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	9,71E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+01	-1,20E+01
Energie gaz et process fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE

Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»

IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total (kg CO2 eq / UF)	1,43E+01	2,38E+00	0,00E+00	3,60E+00	2,03E+01	-1,51E+00
Changement climatique - combustibles fossiles (kg CO2 eq / UF)	1,56E+01	1,02E+00	0,00E+00	3,61E+00	2,02E+01	-1,60E+00
Changement climatique - biogénique (kg CO2 eq / UF)	-1,30E+00	1,35E+00	0,00E+00	-4,07E-03	4,01E-02	9,12E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols (kg CO2 eq / UF)	8,11E-03	1,32E-02	0,00E+00	2,94E-03	2,43E-02	-2,91E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg de CFC11 eq / UF)	2,26E-09	2,51E-13	0,00E+00	9,19E-13	2,26E-09	-1,39E-10
Acidification des sols et de l'eau (mole de H+ eq / UF)	2,17E-02	1,60E-03	0,00E+00	9,90E-04	2,43E-02	-1,94E-03
Eutrophisation aquatique - eaux douces (kg de P eq / UF)	3,61E-05	6,35E-06	0,00E+00	3,12E-05	7,37E-05	-1,67E-06
Eutrophisation aquatique - eaux marines (kg de P eq / UF)	6,78E-03	6,02E-04	0,00E+00	2,80E-04	7,67E-03	-6,71E-04
Eutrophisation terrestre (kg de N eq / UF)	7,37E-02	7,04E-03	0,00E+00	3,83E-03	8,46E-02	-7,19E-03
Formation d'ozone photochimique (kg de NMCOV eq / UF)	1,92E-01	1,81E-03	0,00E+00	8,02E-04	1,95E-01	-2,30E-03
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) (kg Sb eq / UF)	2,04E-06	7,11E-08	0,00E+00	2,44E-08	2,14E-06	-1,31E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) (MJ / UF)	4,35E+02	1,10E+01	0,00E+00	4,40E+00	4,50E+02	-4,98E+01
Besoin en eau (m3 / UF)	1,13E+00	8,40E-02	0,00E+00	3,32E-01	1,54E+00	-8,09E-02

Tableau d'impacts environnementaux additionnels – TOTAUX

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS						
Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»						
IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Emissions de particules fines (Indice de maladies / UF)	3,37E-07	1,49E-08	0,00E+00	1,08E-08	3,63E-07	-2,84E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) (kBq U235 eq / UF)	1,29E+01	4,58E-03	0,00E+00	9,13E-03	1,29E+01	-2,05E+00
Ecotoxicité (eaux douces) (CTUe / UF)	1,61E+02	8,06E+00	0,00E+00	4,44E+00	1,73E+02	-9,49E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh / UF)	6,55E-09	1,72E-10	0,00E+00	1,08E-10	6,83E-09	-4,58E-10
Toxicité humaine, effets non-cancérigènes (CTUh / UF)	1,46E-07	8,64E-09	0,00E+00	5,89E-09	1,60E-07	-1,01E-08
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité des sols (Pt / UF)	2,08E+02	5,17E+00	0,00E+00	1,54E+00	2,14E+02	-1,55E+01

Tableau d'impacts environnementaux IPCC AR6 PRG 100 - TOTAUX

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS						
Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»						
IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
IPCC AR6 PRG 100, CO2 biogénique exclu (kg CO2 eq / UF)	1,56E+01	1,59E+00	0,00E+00	3,61E+00	2,08E+01	-1,60E+00

UTILISATION DES RESSOURCES

Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»

IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ / UF)	1,47E+01	9,82E-01	0,00E+00	7,03E-01	1,64E+01	-1,97E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières (MJ / UF)	1,47E+01	-1,45E+01	0,00E+00	0,00E+00	1,61E-01	-1,03E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ / UF)	2,94E+01	-1,35E+01	0,00E+00	7,03E-01	1,65E+01	-2,99E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ / UF)	2,74E+02	1,10E+01	0,00E+00	4,40E+00	2,89E+02	-4,09E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ / UF)	1,51E+02	-7,30E+00	0,00E+00	-1,44E+02	6,82E-13	-8,90E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ / UF)	4,25E+02	3,74E+00	0,00E+00	-1,39E+02	2,89E+02	-4,98E+01
Utilisation de matière secondaire (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m3 / UF)	4,94E-02	2,70E-03	0,00E+00	8,08E-03	6,01E-02	-6,28E-03

CATEGORIE DE DECHETS						
Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»						
IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux éliminés (kg / UF)	4,83E-08	5,80E-10	0,00E+00	1,15E-09	5,00E-08	2,50E-08
Déchets non dangereux éliminés (kg / UF)	1,32E-01	3,87E-01	0,00E+00	2,10E+00	2,62E+00	1,55E-02
Déchets radioactifs éliminés (kg / UF)	1,26E-02	3,40E-05	0,00E+00	6,63E-05	1,27E-02	-5,72E-03

Tableau des flux sortants – TOTAUX

FLUX SORTANTS						
Agrégation des différents modules pour réaliser un «Total d'étape» ou un «Total Cycle de Vie»						
IMPACTS/FLUX	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	TOTAL CYCLE DE VIE	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation (kg / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg / UF)	0,00E+00	7,28E-02	0,00E+00	2,38E-01	3,11E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg / UF)	0,00E+00	4,45E-01	0,00E+00	1,36E+00	1,81E+00	0,00E+00
Energie électrique fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	1,31E+00	0,00E+00	6,17E+00	7,48E+00	-7,48E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	9,71E-01	0,00E+00	1,10E+01	1,20E+01	-1,20E+01
Energie gaz et process fournie à l'extérieur (MJ / UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

7. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Etiquette réglementaire sur les émissions dans l'air intérieur de polluants volatils conformément à l'arrêté du 19 avril 2011 : **Classe d'émission « A+ »**



Emissions radioactives

Non concerné, étant donné que les constituants de ces produits, dont le principal composant est le polystyrène expansible issu de la polymérisation du styrène, sont d'origines organiques et non minérales.

Emissions de fibres et de particules

Non concerné car le produit est de nature non fibreuse.

Sol et eau

Le produit n'est en contact directe ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement.

8. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les Entrevous KNAUF TreillisMAX sont par définition des isolants thermiques et contribuent par conséquent au confort hygrothermique dans un bâtiment. Leurs performances thermiques ont été caractérisées conformément à la norme NF EN 15037-4 et sont certifiées dans le cadre de la certification NF.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Etant destiné à être mis en oeuvre sous plancher de vide sanitaire, de haut de sous-sol ou plancher intermédiaire, les Entrevous KNAUF TreillisMax ne jouent aucun rôle vis-à-vis du confort visuel d'un bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai concernant le confort olfactif n'a été réalisé.

Certificat NF N°01-1563-313-060

Annexe 1 : liste de produits couverts par cette FDES

Nom du produit présent dans la FDES concernée	Masse surfacique (kg/UF)	Résistance thermique (m ² .(W/K))
Knauf TreillisMax SC UP 33	2,50	2,65
Knauf TreillisMax SC UP 27	2,96	3,30
Knauf TreillisMax SC UP 23	3,40	3,95
Knauf TreillisMax SC UP 19	4,00	4,80